

BILAN SOCIAL

DONNÉES CHIFFRÉES

| 2011 |



DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'EQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Sommaire

- 3 | Emploi
- 6 | Rémunérations
et charges accessoires
- 8 | Conditions d'hygiène
et de sécurité
- 9 | Autres conditions
de travail
- 10 | Formation
- 11 | Relations professionnelles
- 15 | Autres conditions de vie
relevant de l'entreprise

Les chiffres de ce document concernent Société Générale France Hors filiales.

Emploi

Les indicateurs marqués d'un * font l'objet d'un renvoi.

11	Effectifs	2011	2010	2009
111*	Effectif rémunéré au 31 décembre			
	Techniciens	20 902	21 321	22 144
	Cadres	21 200	19 938	19 199
	Total	42 102	41 259	41 343
111 bis	Effectif absent sans solde			
	Techniciens	932	964	1 038
	Cadres	479	430	392
	Total	1 411	1 394	1 430
	Effectif absent CATS			
	Techniciens	0	0	13
	Cadres	0	0	4
	Total	0	0	17
	Salariés détachés			
	Techniciens	237	257	272
	Cadres	1 645	1 649	1 755
	Total	1 882	1 906	2 027
	Personnel de ménage	67	72	85
111 ter	Total			
	Techniciens	22 138	22 614	23 552
	Cadres	23 324	22 017	21 350
	Total	45 462	44 631	44 902
111 qrt	Effectif à temps partiel en équivalent temps plein			
	Techniciens	2 163	2 096	2 040
	Cadres	1 106	977	810
	Total	3 268	3 073	2 850
112*	Effectif permanent à plein temps			
	Techniciens	15 470	16 133	17 006
	Cadres	15 993	15 383	15 554
	Total	31 463	31 516	32 560
113	Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31 décembre			
	Techniciens	1 486	1 408	1 530
	Cadres	59	93	71
	Total	1 545	1 501	1 601
114*	Effectif mensuel moyen			
	Techniciens	20 905	21 559	22 427
	Cadres	20 706	19 442	18 762
	Total	41 611	41 002	41 188
115	Répartition par sexe de l'effectif rémunéré au 31 décembre			
Hommes	Techniciens	6 487	6 764	7 195
	Cadres	12 143	11 502	11 265
	Total	18 630	18 266	18 460
Femmes	Techniciens	14 415	14 557	14 949
	Cadres	9 057	8 436	7 934
	Total	23 472	22 993	22 883
116	Répartition par âge de l'effectif rémunéré au 31 décembre			
moins de 25 ans	Techniciens	2 421	2 537	2 895
	Cadres	361	419	495
	Total	2 782	2 956	3 390
de 25 à 34 ans	Techniciens	7 220	7 180	6 942
	Cadres	7 894	7 501	7 195
	Total	15 114	14 681	14 137
de 35 à 44 ans	Techniciens	3 121	3 035	3 000
	Cadres	6 457	5 884	5 442
	Total	9 578	8 919	8 442
de 45 à 54 ans	Techniciens	4 424	4 753	5 121
	Cadres	4 076	3 760	3 525
	Total	8 500	8 513	8 646
de 55 à 59 ans	Techniciens	3 219	3 536	3 929
	Cadres	1 811	1 973	2 168
	Total	5 030	5 509	6 097
60 ans et plus	Techniciens	497	280	257
	Cadres	601	401	374
	Total	1 098	681	631

111* Salariés inscrits à l'effectif, présents ou en stage et absents, recevant un plein ou un demi-salaire.

112* Effectif des salariés hors période d'essai à plein temps ; il est inférieur au chiffre de l'indicateur 111 qui comprend les salariés à temps partiel (cf. Indicateur 414).

114* Moyenne des effectifs rémunérés des 12 mois de l'année.

11 Effectifs (suite)		2011	2010	2009
117	Répartition par ancienneté de l'effectif rémunéré au 31 décembre			
	moins de 5 ans	Techniciens 5 824	6 250	6 982
		Cadres 7 541	7 673	7 511
		Total 13 365	13 923	14 493
	de 5 à 9 ans	Techniciens 4 384	4 284	3 876
		Cadres 4 044	3 746	3 572
		Total 8 428	8 030	7 448
	de 10 à 19 ans	Techniciens 2 712	2 362	1 977
		Cadres 4 490	3 623	3 178
		Total 7 202	5 985	5 155
	de 20 à 29 ans	Techniciens 2 785	2 899	3 088
		Cadres 2 550	2 267	2 037
		Total 5 335	5 166	5 125
	30 ans et plus	Techniciens 5 197	5 526	6 221
		Cadres 2 575	2 629	2 901
		Total 7 772	8 155	9 122
118	Répartition de l'effectif rémunéré au 31 décembre selon la nationalité			
	Français	Techniciens 20 672	21 112	21 949
		Cadres 20 310	19 049	18 317
		Total 40 982	40 161	40 266
	Étrangers	Techniciens 230	209	195
		Cadres 890	889	882
		Total 1 120	1 098	1 077
119	Répartition de l'effectif rémunéré au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée :			
	Techniciens niveaux A, B, C	4 155	4 224	4 699
	Techniciens niveaux D, E	9 594	9 824	9 965
	Techniciens niveaux F, G	7 153	7 273	7 480
	Cadres niveaux H, I	13 977	13 293	12 913
	Cadres niveaux J, K	6 173	5 664	5 315
	Cadres Hors Classification	1 050	981	971
12 Travailleurs extérieurs et divers				
121*	Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure	7 719	7 198	8 105
122	Nombre de stagiaires (écoles, universités...)	4 553	4 976	5 294
122 bis	Nombre de stagiaires de vacances	6 688	6 705	6 965
123	Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires	700	668	337
124	Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en jours)	37,3	38,5	38,7
125	Nombre total d'heures effectuées par le personnel de ménage	53 380	58 761	66 975
13 Embauches au cours de l'année considérée				
131	Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée			
	Techniciens	1 274	1 078	1 222
	Cadres	2 099	1 738	1 621
	Total	3 373	2 816	2 843
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée			
	Techniciens	1 582	1 133	1 136
	Cadres	277	273	218
	Total	1 859	1 406	1 354
133	Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers			
	Techniciens	0	0	0
	Cadres	0	0	0
	Total	0	0	0
134	Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans			
	Techniciens	537	486	617
	Cadres	347	337	369
	Total	884	823	986
14 Départs au cours de l'année considérée				
141	Total des départs			
	Techniciens	2 733	2 771	2 831
	Cadres	1 663	1 709	1 415
	Total	4 396	4 480	4 246

121* Nombre de salariés d'entreprises extérieures exerçant une activité dans les locaux Société Générale, à l'exclusion des intérimaires.

14 Départs au cours de l'année considérée (suite)		2011	2010	2009
142	Nombre de démissions			
	Techniciens	314	254	221
	Cadres	654	460	282
	Total	968	714	503
142 bis	Nombre de ruptures conventionnelles			
	Techniciens	17	15	12
	Cadres	30	18	15
	Total	47	33	27
143	Nombre de licenciements pour cause économique			
	Techniciens	0	9	0
	Cadres	0	106	0
	Total	0	115	0
	dont départs en retraite et pré-retraite	0	0	0
144	Nombre de licenciements pour autres causes			
	Techniciens	98	86	87
	Cadres	116	107	78
	Total	214	193	165
145	Nombre de fins de contrats à durée déterminée			
	Techniciens	1 402	1 145	1 157
	Cadres	414	357	339
	Total	1 816	1 502	1 496
146	Nombre de départs avant fin de période d'essai			
	Techniciens	274	190	245
	Cadres	136	76	84
	Total	410	266	329
147	Nombre de départs en retraite et pré-retraite			
	Techniciens	603	1 045	1 060
	Cadres	292	566	603
	Total	895	1 611	1 663
148	Nombre de décès			
	Techniciens	25	27	49
	Cadres	21	19	14
	Total	46	46	63
15 Promotions				
151	Nombre de salariés promus à un niveau supérieur	4 358	4 301	4 463
	dont techniciens promus cadres	492	252	334
16 Chômage				
161	Nombre de salariés mis au chômage partiel			
	Techniciens	0	0	0
	Cadres	0	0	0
	Total	0	0	0
162	Nombre total d'heures de chômage partiel			
	Techniciens	0	0	0
	Cadres	0	0	0
	Total	0	0	0
17 Travailleurs handicapés				
171*	Nombre de travailleurs handicapés au sens de l'article L.5212-13 du Code du travail	1 537	1 490	1 532
	dont nombre de travailleurs handicapés au sens de la DOETH**	995	963	965
18 Absentéisme				
181	Nombre de journées d'absence / Nombre total de journées payées (en %)			
	Techniciens	6,99	6,58	6,42
	Cadres	3,96	4,01	3,78
	Total	5,48	5,36	5,22
181 bis	Nombre de journées d'absence			
	Techniciens	533 207	517 748	525 337
	Cadres	299 571	284 459	258 720
	Total	832 778	802 207	784 057
182	Nombre de journées d'absence pour maladie			
	Techniciens	279 174	284 085	287 324
	Cadres	114 178	108 111	99 339
	Total	393 352	392 196	386 663

171* L'article L.5212-13 du Code du travail énumère les motifs de reconnaissance du statut de travailleur handicapé, que le salarié soit présent ou absent de l'entreprise.

****** Tous les établissements de plus et moins de 20 salariés sont pris en compte dans la déclaration officielle.

(DOETH : Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés). Cependant depuis 2009, les travailleurs handicapés ayant moins de 6 mois de travail effectif sont décomptés selon leur temps de présence.

18 Absentéisme (suite)		2011	2010	2009
183	Répartition des absences pour maladie selon leur durée			
	jusqu'à 3 jours			
	Techniciens	26 833	26 939	26 508
	Cadres	11 853	11 169	10 566
	Total	38 686	38 108	37 074
	de 4 à 30 jours			
	Techniciens	84 697	83 021	89 347
	Cadres	39 470	34 903	35 450
	Total	124 167	117 924	124 797
	de 31 à 60 jours			
	Techniciens	36 806	38 264	34 927
	Cadres	17 021	17 098	15 856
	Total	53 827	55 362	50 783
	plus de 60 jours			
	Techniciens	130 838	135 861	136 542
	Cadres	45 834	44 941	37 467
	Total	176 672	180 802	174 009
184	Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet			
	Techniciens	11 956	10 168	11 811
	Cadres	4 025	2 906	3 468
	Total	15 981	13 074	15 279
185	Nombre de journées d'absence pour maternité			
	Techniciens	210 253	190 653	192 815
	Cadres	156 697	147 457	131 463
	Total	366 950	338 110	324 278
186	Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les salariés chargés de famille...)			
	Techniciens	25 005	25 679	24 856
	Cadres	23 119	23 385	21 247
	Total	48 124	49 064	46 103
187	Nombre de journées d'absence pour d'autres causes (examens, colonies de vacances, jeunesse et sports...)			
	Techniciens	6 819	7 163	8 531
	Cadres	1 552	2 600	3 203
	Total	8 371	9 763	11 734

Rémunérations et charges accessoires

21 Montant des rémunérations				
211 bis*	Rémunération mensuelle moyenne (en €)	4 450	4 200	4 026
	Techniciens niveaux A, B, C			
	Hommes	1 630	1 613	1 640
	Femmes	1 837	1 809	1 784
	Techniciens niveaux D, E			
	Hommes	2 537	2 490	2 512
	Femmes	2 514	2 457	2 462
	Techniciens niveaux F, G			
	Hommes	3 267	3 198	3 210
	Femmes	3 110	3 037	3 034
	Cadres niveaux H, I			
	Hommes	4 779	4 678	4 518
	Femmes	4 074	3 988	3 915
	Cadres niveaux J, K			
	Hommes	9 268	8 652	8 135
	Femmes	7 594	7 187	6 831
	Cadres hors classification			
	Hommes	16 949	15 778	15 456
	Femmes	15 469	14 163	13 672
212 bis	Part des primes dans la déclaration annuelle (en %)	21,0	19,0	18,1
	Techniciens niveaux A, B, C			
	Hommes	6,2	5,9	6,7
	Femmes	7,2	6,8	7,5
	Techniciens niveaux D, E			
	Hommes	10,4	9,5	10,5
	Femmes	10,1	9,3	10,1
	Techniciens niveaux F, G			
	Hommes	11,1	10,6	11,1
	Femmes	10,2	9,7	10,3
	Cadres niveaux H, I			
	Hommes	19,4	18,6	16,9
	Femmes	12,9	12,6	12,0
	Cadres niveaux J, K			
	Hommes	33,7	30,8	29,1
	Femmes	24,7	22,0	20,5

211 bis* Rémunération brute annuelle totale (primes et indemnités comprises) ramenée à 12 versements égaux.

21	Montant des rémunérations (suite)	2011	2010	2009
	Cadres hors classification			
	Hommes	41,8	38,6	38,6
	Femmes	37,2	34,0	33,9
213	Grille des rémunérations annuelles en € (en % de l'effectif correspondant) <i>Tranches de rémunérations</i>			
	moins de 18 000 €	3,3	3,4	3,8
	de 18 000 € à 21 000 €	0,7	0,6	0,9
	de 21 000 € à 24 000 €	2,4	3,3	3,5
	de 24 000 € à 27 000 €	5,7	7,0	7,0
	de 27 000 € à 36 000 €	27,5	29,1	30,1
	de 36 000 € à 54 000 €	32,4	31,0	30,8
	de 54 000 € à 100 000 €	20,9	19,1	18,4
	plus de 100 000 €	7,1	6,5	5,6
22	Hiérarchie des rémunérations			
221	Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées	8,0	7,3	7,0
222*	Montant global des dix rémunérations les plus élevées (en milliers d'€)	24 459	20 642	16 112
23	Mode de calcul des rémunérations			
231	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement	0	0	0
231 bis	Nombre de salariés ayant perçu une commission			
	Techniciens	9 843	10 211	10 784
	Cadres	0	0	0
	Total	9 843	10 211	10 784
232	Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché	0	0	0
24	Charges accessoires			
241	Avantages sociaux dans l'entreprise Voir plaquettes : – Dispositif salarial et social – Notices d'information Prévoyance et Mutuelle			
242	Montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire (en millions d'€)	39,9	36,3	16,9
25	Charge salariale globale			
251	Frais de personnel / Produit net bancaire (en %)	40,5	46,6	40,4
26	Participation financière			
261	Réserve spéciale de participation (en millions d'€)	26,1	23,6	19,6
	dont : – participation au titre de l'exercice	14,9	17,8	9,9
	– rappel au titre des années antérieures	5,6	5,0	8,5
	– intérêts de retard	5,6	0,8	1,3
	Intéressement	74,0	82,7	59,5
	Prime exceptionnelle (Dividende du travail, Bonus Villepin)	0,0	4,6	46,0
	Rémunération Financière Totale	100,2	110,8	125,2
262	Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire (en €)			
	Ensemble	567	518	429
	Techniciens	405	375	316
	Cadres	726	672	558
262 bis	Montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire (en €)			
	Ensemble	1 764	1 864	1 353
	Techniciens	1 134	1 225	904
	Cadres	2 348	2 512	1 842
262 ter	Montant de la prime exceptionnelle par salarié bénéficiaire (en €)	0	100	1 000
263	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (en %)	7,55	6,23	6,13
264	Abondements versés par l'entreprise aux fonds communs de placement (brut en millions d'€)	65,9	59,8	66,0

222* Il s'agit de la rémunération perçue au cours de l'année, c'est-à-dire incluant les parts variables versées au titre des résultats du ou des exercices précédents.

Conditions d'hygiène et de sécurité

31 Accidents de travail et de trajet		2011	2010	2009
311	Nombre d'accidents de travail avec arrêt			
	Techniciens	161	136	182
	Cadres	72	46	40
	Total	233	182	222
312	Nombre de journées d'absence pour accident de travail			
	Techniciens	4 318	3 899	4 900
	Cadres	1 788	638	884
	Total	6 106	4 537	5 784
313	Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise			
	Français	3	1	0
	Étrangers	0	0	0
	Total	3	1	0
314	Nombre d'accidents mortels			
	de travail			
	Techniciens	0	0	0
	Cadres	2	0	0
	Total	2	0	0
	de trajet			
	Techniciens	0	1	0
	Cadres	0	0	0
	Total	0	1	0
315	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail			
	Techniciens	283	314	296
	Cadres	92	115	111
	Total	375	429	407
316	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'entreprise	ND*	139	133
32 Répartition des accidents de travail par éléments matériels				
321*	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40)	0	0	0
322*	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02)	61	66	65
323*	Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux codes ci-dessus (codes 09 à 30)	0	0	0
324*	Nombre d'accidents de manutention, déplacement, stockage (code 01, 03, 04, 06, 07, 08)	167	170	169
325*	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05)	6	5	5
326*	Autres cas	229	224	260
	(dont déclarations consécutives à des hold-up)	41	45	130
33 Maladies professionnelles				
331	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale	9	4	4
332	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	0	0	0
333	Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	0	0	0
34 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail				
341	Nombre de réunions des CHSCT	866	825	763
35 Dépenses en matière de sécurité				
351	Effectif formé à la sécurité	10 296	10 002	11 183
352*	Évaluation des dépenses de sécurité présentées dans l'entreprise et prévues pour l'année suivante (en millions d'€)	84,0	85,9	98,7
353*	Dépenses réalisées dans l'année (en millions d'€)	91,7	89,0	89,7

316* Non Disponible

321* à 326* Conformément au code de classification des éléments matériels des accidents du travail (arrêté du 10-10-1974 sur les comités ou organismes professionnels d'hygiène et de sécurité).

352* et 353* Dépenses concernant la sécurité des personnes (et non celle des biens).

Autres conditions de travail

41	Durée et aménagement du temps de travail	2011	2010	2009
411*	Horaire hebdomadaire moyen affiché (en heures)	39h	39h	39h
412	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur			
	par le système légal			
	Techniciens	106	287	867
	Cadres	21	46	147
	Total	127	333	1 014
	par un système conventionnel			
	Techniciens	0	0	0
	Cadres	0	0	0
	Total	0	0	0
413	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés			
	Techniciens	5 121	5 425	5 855
	Cadres	1 006	1 003	1 034
	Total	6 127	6 428	6 889
414	Nombre de salariés occupés à temps partiel au 31 décembre			
	Techniciens	2 945	2 875	2 834
	Cadres	1 395	1 242	1 038
	Total	4 340	4 117	3 872
	dont mi-temps = (1) + (2) + (3) :			
	Techniciens	589	583	610
	Cadres	110	111	93
	Total	699	694	703
	*Société Générale (1)			
	Techniciens	223	230	248
	Cadres	30	36	33
	Total	253	266	281
	**Maladie (2)			
	Techniciens	249	237	245
	Cadres	27	28	22
	Total	276	265	267
	***Sécurité Sociale (3)			
	Techniciens	117	116	117
	Cadres	53	47	38
	Total	170	163	155
415	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de 2 jours de repos hebdomadaires consécutifs		Tous les salariés (sauf quelques cas particuliers)	
416*	Nombre moyen de jours de congés annuels	26	26	26
417*	Nombre de jours de repos	28	29	29
	dont jours fériés par :			
	repos le samedi	7,0	7,0	9,0
	repos le lundi	5,0	7,0	8,0
42	Organisation et contenu du travail			
421	Nombre de personnes occupant des horaires alternants ou de nuit			
	Techniciens	111	124	140
	Cadres	6	5	3
	Total	117	129	143
43	Conditions physiques de travail			
431	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 décibels à leur poste de travail	50	35	9
432	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et de mesures	1 853	1 795	1 725
44	Transformation de l'organisation du travail			
441	Nombre de salariés concernés par des expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu			
	Guichetiers payeurs - Caisses automatiques	498	526	474
	Regroupement et réorganisation de services	404	654	960
	Intégration procédures - Micro-informatique	455	393	979
	Informatisation	3 837	13 087	35 103
	Total	5 194	14 660	37 516
45	Dépenses d'amélioration des conditions de travail (en millions d'€)			
451*	Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail prévu pour l'année suivante ...	85,6	101,1	92,5
452*	Dépenses réalisées dans l'année	88,4	87,8	73,8

411* A l'exception de l'Établissement de Nantes - Accord du 15 mai 1997 (32 h) et des agences à 37 h 22.

414* Mi-temps Société Générale non liés à la maladie.
414** Mi-temps maladie (titulaire de pension invalidité ou prescription médicale).
414*** Mi-temps thérapeutiques.

416* Non compris les jours supplémentaires pour congés hors période ni les diverses majorations.
417* Sauf les cadres au forfait (25 j) et les salariés travaillant dans les agences à 37 h 22 (19 j).

451* et 452* Dépenses d'aménagement intérieur des locaux. Les dépenses d'hygiène et de sécurité figurent aux indicateurs 352 et 353.

Formation

51	Formation professionnelle continue	2011	2010	2009
511*	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	4,17%	4,10%	4,27%
512*	Montant consacré à la formation continue (en millions d'€)			
	Fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise	23,6	22,6	21,7
	Rémunérations versées aux stagiaires	29,2	23,8	23,2
	Formation effectuée en application de conventions	26,4	25,5	26,3
	Versements FONGECIF	4,6	4,3	4,2
	Versements au Trésor et autres (dont contribution OPCA 0,5 %)	13,3	12,8	12,7
	Allocation formation	0,12	0,06	0,07
	Total	97,2	89,1	88,1
513	Nombre de salariés formés	26 829	30 721	31 197
	Hommes			
	Techniciens	4 017	5 283	5 471
	Cadres	7 448	7 713	8 008
	Total	11 465	12 996	13 479
	Femmes			
	Techniciens	9 070	11 549	11 530
	Cadres	6 294	6 176	6 188
	Total	15 364	17 725	17 718
514*	Nombre d'heures de formation			
	Rémunérées	986 718	1 017 950	1 117 489
	Hommes			
	Techniciens	170 545	193 822	201 767
	Cadres	213 664	212 632	250 795
	Total	384 209	406 454	452 563
	Femmes			
	Techniciens	386 588	404 584	417 463
	Cadres	215 921	206 912	247 464
	Total	602 509	611 496	664 926
	Non rémunérées	7 600	4 041	5 351
	Hommes			
	Techniciens	903	554	709
	Cadres	2 226	1 182	931
	Total	3 129	1 735	1 640
	Femmes			
	Techniciens	2 849	801	2 484
	Cadres	1 622	1 505	1 227
	Total	4 471	2 305	3 711
515*	Décomposition par type de formation			
	Nombre de participants	68 404	92 849	98 743
	Adaptation au poste de travail			
	Hommes	7 085	13 047	14 536
	Femmes	10 625	18 955	19 923
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi			
	Hommes	7 921	10 044	19 451
	Femmes	12 616	15 130	30 073
	Développement des compétences			
	Hommes	12 164	13 888	4 985
	Femmes	15 566	19 518	7 014
	DIF			
	Hommes	886	853	1 014
	Femmes	1 541	1 414	1 747
	Total			
	Hommes	28 056	37 832	39 986
	Femmes	40 348	55 017	58 757
	Heures rémunérées	986 718	1 017 950	1 117 489
	Adaptation au poste de travail			
	Hommes	103 016	116 626	117 600
	Femmes	170 340	183 634	164 714
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi			
	Hommes	122 474	161 596	207 713
	Femmes	193 653	237 360	311 313
	Développement des compétences			
	Hommes	129 635	93 384	92 907
	Femmes	179 563	123 314	119 875
	DIF			
	Hommes	29 085	34 848	34 342
	Femmes	58 952	67 188	69 025
	Total			
	Hommes	384 209	406 454	452 563
	Femmes	602 509	611 496	664 926

511* et 512* Les dépenses prises en compte concernent uniquement les dépenses liées aux formations imputables. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue (formation imputable et non imputable) est de 4,87 %.

514* et 515* Les heures de formation rémunérées le sont au titre du plan de formation ou du DIF sur le temps de travail. Les heures de formation non rémunérées le sont au titre du DIF hors temps de travail. Depuis l'exercice 2009, la règle de gestion a changé. Seules les formations imputables sont prises en compte. Le nombre total d'heures de formation (imputables et non imputables) est de 1 190 955 h.

515* Les actions de formation sont décomposées selon la typologie légale conformément à la loi du 4 mai 2004.

51	Formation professionnelle continue (suite)		2011	2010	2009
	Heures non rémunérées		7 600	4 041	5 351
	Adaptation au poste de travail	Hommes	0	0	0
		Femmes	0	0	0
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi	Hommes	0	0	0
		Femmes	0	0	0
	Développement des compétences	Hommes	0	0	0
		Femmes	0	0	0
	DIF	Hommes	3 129	1 735	1 640
		Femmes	4 471	2 305	3 711
	Total	Hommes	3 129	1 735	1 640
		Femmes	4 471	2 305	3 711

52 Congés formation

521*	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré		35	21	27
522*	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré		0	2	3
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation		0	0	0

53 Apprentissage

531	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année		583	484	530
-----	---	--	-----	-----	-----

521* et 522* Non compris les actions inscrites dans le plan de formation.

Relations professionnelles

61 Représentants du personnel

611	Participation aux élections (par collège) pour les CE renouvelés dans l'année (en %)		2011	2010	2009
Délégués du personnel	Techniciens		75,5	75,4	75,4
	Cadres		41,4	40,9	42,4
Comité d'établissement	Techniciens		74,9	74,9	74,9
	Cadres		41,8	41,2	42,7

612*	Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année				
Comité d'établissement (nombre de membres)			155 520	154 080	150 960
			648	642	629
Délégués du personnel (nombre de délégués)			148 140	146 700	144 180
			823	815	801
Délégués syndicaux (nombre de délégués)			65 770	72 430	77 860
			273	301	332
CHSCT (nombre de membres)			39 168	38 736	38 520
			544	538	535

613*	Nombre de réunions avec les représentants du personnel				
CCE	sessions ordinaires		5	5	5
	sessions extraordinaires		3	5	12
	séance constitutive		1	0	0
Comité d'approbation des PV du CCUES			5	5	5
CE (nombre de CE)			1/mois	1/mois	1/mois
			132	131	130
Commissions spécialisées (commissions et sous-commissions du Comité Central)			186	195	221
Comité de groupe			2	2	3
Comité d'Entreprise Européen			2	3	1
Délégués du personnel (nombre de délégations)			1/mois	1/mois	1/mois
			146	146	143
Délégués syndicaux nationaux			54	63	61
Délégués syndicaux de l'UES			0	5	7

612* Non compris le temps passé en réunion avec l'employeur et les crédits spéciaux des CHSCT.

613* CCE = Comité Central d'Entreprise. CCUES = Comité Central de l'Unité Economique et Sociale. CHSCT = Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

2011	2010	2009
------	------	------

1 – PROTOCOLES D'ACCORD ÉLECTORAL

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 29 protocoles pour les élections des délégués du personnel. • 29 protocoles pour les élections des comités d'établissement. | <ul style="list-style-type: none"> • 47 protocoles pour les élections des délégués du personnel. • 35 protocoles pour les élections des comités d'établissement. • 1 protocole pour les élections du comité de groupe. | <ul style="list-style-type: none"> • 43 protocoles pour les élections des délégués du personnel. • 43 protocoles pour les élections des comités d'établissement. • 1 protocole pour les élections du comité de groupe. |
|--|---|---|

2 – ACCORDS SALARIAUX

16 décembre 2010

(Société Générale)

Suite aux négociations salariales au titre de 2010, l'accord signé le 16 décembre 2010 comporte :

Une augmentation des salaires de base de 1 %, avec un plancher de 500 euros.

Cette mesure concerne tous les salariés de la classification comptant 3 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier 2011 et ayant perçu en 2010 une part variable inférieure à 12 000 euros.

Pour l'année 2011, cette augmentation du salaire de base sera versée en une fois sous la forme d'une prime servie avec la paie du mois de janvier 2011.

A compter de janvier 2012, cette augmentation du salaire de base sera intégrée et payée mensuellement.

Pour leur part, les salariés en formation en alternance bénéficient d'une prime exceptionnelle de 250 euros versée avec la paie de janvier.

Des propositions de la direction de rediscuter de la méthode de réduction des écarts salariaux et de conduire à un accord prévoyant de consacrer au moins 3M€ à ce rattrapage salarial pour l'ensemble des années 2011 et 2012.

15 décembre 2009

(Société Générale)

Suite aux négociations salariales au titre de 2009, l'accord signé le 15 décembre 2009 comporte :

Une augmentation des salaires de base de 1 %, avec un plancher de 250 euros.

Cette mesure concerne tous les salariés de la classification comptant 3 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier 2010 et ayant perçu en 2009 une part variable inférieure à 12 000 euros.

Pour l'année 2010, cette augmentation du salaire de base sera versée en une fois sous la forme d'une prime servie avec la paie du mois de janvier 2010.

A compter de janvier 2011, cette augmentation du salaire de base sera intégrée et payée mensuellement.

Pour leur part, les salariés en formation en alternance bénéficient d'une prime exceptionnelle de 125 euros versée avec la paie de janvier.

3 – ACCORDS DIVERS AU SEIN DE LA PROFESSION

1 mars 2011

Accord salarial de branche pour 2011.

4 avril 2011

Accord relatif à la sécurité des agences bancaires.

10 juin 2011

Accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans les banques.

4 juillet 2011

Accord portant création d'OPCABAIA.

20 juillet 2011

Accord relatif au harcèlement et à la violence au travail.

12 octobre 2011

Avenant à l'accord du 4 juillet 2011 portant création d'OPCABAIA.

3 novembre 2011

Avenant à l'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans les banques du 10 juin 2011.
Accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences GPEC.

8 mars 2010

Accord modifiant l'annexe V (Métiers Repères) de la Convention Collective de la banque.

27 septembre 2010

Avenant à l'article 59 de la Convention Collective du 10 janvier 2000 - Absences pour événements familiaux.

27 septembre 2010

Accord relatif à la mise en place de la Commission paritaire de la banque en formation « approbation ».

26 mai 2009

Accord conclu en application titre III/B de l'ANI du 11 janvier 2008 et de la loi du 25 juin 2008 portant sur la modernisation du marché du travail.

26 octobre 2009

Avenant du 26 octobre 2009 à l'article 54.

16 décembre 2009

Accord relatif au phénomène des incivilités et des violences à l'occasion des relations commerciales avec la clientèle.

4 – ACCORDS SIGNES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

2 février 2011

Accord sur l'encadrement du nouveau dispositif d'évaluation professionnelle.

29 avril 2011

Accord relatif aux modalités de répartition et de versement du supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

21 juin 2011

Accord relatif à la suppression des écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

30 juin 2011

Accord d'intéressement de Société Générale portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

Accord de participation de Société Générale portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

Règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise de Société Générale.

2 novembre 2011

Accord sur les compétences respectives en matière d'activités sociales et culturelles des Comités d'Établissement et du Comité Central d'Entreprise.

Accord sur le fonctionnement du Comité Central d'Entreprise de Société Générale.

12 mars 2010

Accord relatif aux modalités de répartition et de versement du supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Avenant n°1 à l'accord de participation de Société Générale portant sur les exercices 2008, 2009, 2010.

Avenant n°3 à l'accord collectif du 12 juillet 2006 instaurant un régime obligatoire de frais médicaux pour le personnel de Société Générale.

29 avril 2010

Avenant à l'accord relatif au Comité d'Entreprise Européen.

2 juillet 2010

Accord relatif à la répartition entre salariés d'actions attribuées gratuitement pour 2010.

9 juillet 2010

Avenant n°1 à l'accord d'entreprise du 4 décembre 2009 relatif au régime de retraite supplémentaire des salariés de Société Générale + Règlement + Statuts.

30 septembre 2010

Accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap - Années 2011-2013

27 janvier 2009

Avenant n°1 au règlement du plan d'épargne d'entreprise de Société Générale du 9 juin 2008.

16 mars 2009

Accord relatif aux modalités de répartition et de versement du supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Avenant n°2 au règlement du plan d'épargne d'entreprise de Société Générale du 9 juin 2009.

Avenant n°3 à l'accord sur le régime de prévoyance du 22 décembre 1999.

25 mars 2009

Accord de méthode et de garanties sociales.

6 mai 2009

Accord sur le mode de constitution du Comité de Groupe.

Accord sur le fonctionnement du Comité de Groupe Société Générale.

10 septembre 2009

Accord sur le rattachement de l'implantation Société Générale situé à Seclin dans les locaux de Crédit du Nord au Pôle Service Client de Lille et de l'implantation de Société Générale située à Orléans dans les locaux SOGECAP au Pôle Service Client d'Orléans.

4 – ACCORDS SIGNÉS AU SEIN DE L'ENTREPRISE (suite)**28 novembre 2011**

Avenant à l'accord sur les compétences respectives en matière d'activités sociales et culturelles des Comités d'Etablissement et du Comité Central d'Entreprise.

Avenant à l'accord sur le fonctionnement du Comité Central d'Entreprise de Société Générale.

Avenant à l'accord sur le devenir des instances représentatives et des mandats du 6 novembre 2003 concernant le PSC de NANTERRE dans le contexte de sa fermeture.

2 décembre 2011

PV de désaccord NAO 2012.

14 décembre 2011

Avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

27 décembre 2011

Accord de méthode et de garanties sociales dans le cadre du projet de plan d'accompagnement de la réorganisation et de l'adaptation des effectifs de SGI.B.

16 décembre 2010

Avenant n°10 à l'accord social du 7 juillet 2000.

15 décembre 2009

Avenant n°9 à l'accord social du 7 juillet 2000.

18 décembre 2009

Accord relatif à l'emploi des seniors.

31 décembre 2009

Avenant n°2 à l'accord collectif du 12 juillet 2006 instaurant un régime obligatoire de frais médicaux pour le personnel de Société Générale.

615	Nombre de salariés bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	230	229	245
-----	---	-----	-----	-----

62 Information et communication 2011 2010 2009

621	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions de personnel			
	Droit d'expression des salariés	0	0	0
	(nombre de groupes)	0	0	0

622 Procédures d'accueil

Remise des documents suivants :

- Convention collective de la banque
- Brochure « StartinG » (processus d'intégration des nouveaux embauchés)
- Brochure « Talents et Partage, qui sommes-nous » (présentation de l'association partenaire)
- Brochure « Code de conduite du groupe Société Générale »
- Notice d'information de la Mutuelle
- Statuts et règlement de la Mutuelle
- Brochure Prévoyance
- Règlement intérieur en vigueur et charte d'utilisation des moyens de communication électronique
- Liste des accords collectifs d'entreprise en vigueur chez Société Générale
- Extrait du Code monétaire et financier
- Note d'information relative aux enquêtes d'opinion menées par les organismes extérieurs
- Rapport d'activité et Bilan Social
- Annexe 1 Protection information - Confidentialité
- Epargne salariale

623 Procédures d'information ascendante ou descendante

- Journal interne dédié au réseau de détail France « Réseau&Co »
- « Réussir »
- Instructions
- Sites Intranet de Société Générale

624 Système d'entretiens individuels

Lors de l'entretien annuel d'évaluation pour les techniciens et les cadres, et à la demande.

63 Procédures

631	Nombre de recours engagés devant les commissions paritaires nationales	0	1	2
632	Nombre d'instances judiciaires engagées et où l'entreprise est en cause			
	- avec un salarié	78	64	56
	- avec un syndicat	0	1	5
	- autre	8	10	4
633	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du Travail	2	1	0

Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

71 Œuvres sociales (en millions d'€)		2011	2010	2009
711	Répartition des dépenses de l'entreprise			
	- Logement : versements et frais divers	20,7	18,7	17,9
	- Transport	59,8	54,9	51,6
	- Services médicaux et sociaux	10,4	9,9	9,5
	- Médailles du travail	9,0	9,1	10,0
	- Subventions diverses	10,7	11,3	13,8
	- Allocation vacances	5,1	4,8	4,7
	- Allocation pour frais d'études	3,7	3,7	3,6
	- Allocation de crèche et de garde	9,8	9,0	8,5
	Total	129,1	121,4	119,6
	- Logement : encours des avances au 31 décembre	1 597,6	1 385,8	1 092,1
712	Versements effectués			
	Au CCE Budget « Activités sociales et culturelles » du Comité Central et des CE	19,4	19,4	19,3
	dont budget des CE	9,7	9,7	9,7
	Pour le compte du CCE			
	Subvention restauration	40,4	40,1	41,4
	Subvention de fonctionnement du CCUES	3,1	2,9	2,8
	Subvention de fonctionnement des CE	1,8	1,8	1,8
	Total	64,7	64,1	65,3
72 Autres charges sociales (en millions d'€)				
721	Montant des versements patronaux au titre de la maladie et de la prévoyance	363,1	336,3	321,3
	dont versés à la Sécurité Sociale	322,4	296,9	282,2
722	Montant des versements patronaux au titre de la retraite	394,7	360,4	347,0
	dont versés à la Sécurité Sociale	154,0	146,3	144,1

JUIN 2012



Réf. : 190093 - Conception : acconseil.com - Juin 2012. Crédits photographiques : Getty Images / Kristian Sekulic / Chris Ryan . Imprimé sur du papier PEFC.

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE